

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

L'ÉGLISE derrière le rideau de fer

par

le R. P. Joseph LEDIT, S. J.



Décembre 1949

N° 429

8100, BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14

Prix : 20 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: P. RICHARD ARÈS, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
 15. *L'Encyclopédie « Rerum novarum ».* S. S. Léon XIII
 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
 30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 34-35. *L'Eglise et le progrès social.* Chanoine Desgranges
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 53-54. *La Ragne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les autres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Coclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 88-89. *De l'internationalisme au nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
 92-93. *La Grâce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Piquet
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer.* XXX
 103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *La Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafliche
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beaugard
 130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les autres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* C.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Education de la Justice.* R. P. Louis Lande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
 145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 156-157. *La Forté canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanialas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-C. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgois
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi
 183-184. *La Paroisse au Canada français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.* Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles.* Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité.* Juge C.-E. Dorion

L'ÉGLISE

derrière le rideau de fer

par le R. P. Joseph LEDIT, S. J.

Pour comprendre les pages qui vont suivre, il faut distinguer entre le sentiment religieux et l'Eglise.

Les bolchéviques ont fait, à l'occasion de la guerre et de l'après-guerre, des concessions considérables au sentiment religieux, dans lequel ils reconnurent une force qu'ils décidèrent de canaliser à leur profit. On a donc rétabli en U. R. S. S. le patriarcat, le saint-synode, la hiérarchie; on a rouvert quelques monastères et séminaires; on a encouragé certaines manifestations religieuses un peu plus retentissantes; on a autorisé quelques publications. En un mot, on a rétabli la vieille Eglise orthodoxe, mais en prenant soin de la tenir entièrement sous contrôle.

Le gouvernement lui-même n'a pas changé d'attitude envers la religion. L'éducation reste athée; le parti communiste prêche incessamment le matérialisme dialectique, incompatible avec la religion. La nouvelle politique religieuse, qui date de la guerre récente, est donc un changement « dialectique », qui doit contribuer à l'avancement de la révolution mondiale, de la soviétisation universelle, du gouvernement terrestre par le communisme. Aussi, il est indispensable que le sentiment religieux soit dans un état complet de dépendance vis-à-vis du gouvernement.

On a donc établi, ou rétabli, dans tous les pays derrière le rideau de fer, un ministère des Cultes ou quelque chose d'équivalent. On aurait pu dire que ces fonctions sont inutiles dans des pays où l'Eglise est séparée de l'Etat! Erreur! En U. R. S. S. et dans les pays satellites, l'Eglise n'est pas séparée de l'Etat.

Elle est un rouage de l'Etat. C'est pourquoi l'autorité ecclésiastique suprême, pour toutes les questions d'administration, est le ministre des Cultes dans les pays satellites ou, en U. R. S. S. le chargé d'affaires nommé par le gouvernement. Inutile de dire que ces fonctionnaires sont des communistes éprouvés.

Cette conception n'est pas entièrement nouvelle. Depuis Constantin, le souverain était considéré, en Orient, comme « l'évêque du dehors ». Il y avait une différence considérable entre le souverain catéchumène ou chrétien, « oint de Dieu », qui respectait l'Evangile, et nos athées modernes. La suprématie du politique sur le religieux a toujours malheureusement constitué l'essence du despotisme oriental comme du césaro-papisme byzantin.

Tout autre est la façon de voir de l'Eglise catholique. Elle ne reconnaît pas à l'Etat politique, qui n'a pas reçu du Christ les clefs du royaume des cieux, le droit d'intervenir dans les affaires religieuses proprement dites. Si l'Etat est souverain dans son domaine temporel, et il n'y a pas un théologien pour le nier, l'Eglise est souveraine dans le sien. Vingt siècles de persécutions et de martyres l'ont confirmée dans sa volonté d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Dans le domaine temporel, tant que les droits de Dieu ne sont pas engagés, l'Eglise n'hésite pas à prêcher l'obéissance la plus docile, même aux tyrans. César, à qui le Christ commanda de donner ce qui lui appartenait, n'était en Palestine qu'un usurpateur. César proclama l'innocence du Christ, mais l'envoya à la croix. Jésus-Christ fut immolé parce qu'il rendit à Dieu ce qui est à Dieu.

Il ne s'agit pas ici de « sentiment religieux », mais d'obéissance à la volonté divine.

L'Etat soviétique est décidé à briser l'Eglise catholique. D'abord, derrière le rideau de fer; ensuite, partout où il étendra son empire. Dans l'intervalle, il se cherche des amis dans nos

pays, parmi tous ceux qui haïssent l'Eglise. A ceux-là, s'ils désirent s'informer, nous dédions les pages suivantes.

Tâchons d'abord d'établir des statistiques aussi précises que possible sur le nombre de catholiques derrière le rideau de fer. Il s'agit ici, dans la mesure où nous avons pu les retrouver, des chiffres de 1939. Pour plusieurs pays ou territoires, on a dû prendre des statistiques plus anciennes.

U. R. S. S.:	Nombre de fidèles
Territoires annexés de Pologne: 2 provinces ecclésiastiques de rite latin, 1 de rite oriental, soit 9 diocèses.....	8,675,461
Territoires annexés de Lithuanie: 1 province ecclésiastique, 5 diocèses.....	1,936,298
Territoires annexés de Lettonie, Esthonie, Fin- lande: 1 province ecclésiastique, 3 dio- cèses ou préfectures apostoliques.....	511,000
Territoire cédé par la Tchécoslovaquie à l'U. R. S. S.: 2 diocèses de rite oriental...	556,734
Territoire annexé de Roumanie, Bessarabie et Bukovine.....	70,000
<i>Total pour l'U. R. S. S.: 5 pro- vinces ecclésiastiques, 19 diocèses.....</i>	<i>11,749,493</i>
Pologne: 4 provinces ecclésiastiques, 14 diocèses	21,712,000
Tchécoslovaquie: 4 provinces, 14 diocèses.....	10,384,840
Hongrie: 2 provinces, 9 diocèses.....	6,130,654
Roumanie: 1 province de rite latin, 1 de rite oriental, 11 diocèses.....	2,550,000
Bulgarie: 2 diocèses de rite latin, 1 de rite oriental	45,704
Albanie: 1 province, 2 diocèses.....	104,184
Allemagne: 1 province, 2 diocèses.....	1,119,174
<i>Total pour l'Europe: 15 provinces ecclé- siastiques, 74 diocèses.....</i>	<i>53,796,049</i>

Ces chiffres sont incomplets, car, avec les moyens de recherche à notre disposition immédiate, nous n'avons pas pu dresser la table complète des diocèses et de leur population.

De plus, nous n'avons pas compté la partie de l'Autriche qui se trouve aujourd'hui dans la zone soviétique. Nous avons omis les 5,217,847 catholiques de rite latin, et les 44,671 de rite oriental, qui se trouvaient dans la Yougoslavie de Tito, dont le sort n'est pas plus enviable que celui de leurs frères qui peuvent se trouver ailleurs derrière le rideau de fer. Cela ferait 59,058,597 catholiques tombés sous la domination bolchévique depuis la victoire alliée sur l'Allemagne. Ajoutons encore les quatre millions de catholiques chinois, engloutis au cours de cette année, et cela fera un total, que nous estimons plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, d'environ 64,000,000 de catholiques disparus derrière le rideau de fer durant les derniers quatre ans.

La plupart appartenaient au rite latin. La persécution s'est acharnée avec une violence particulière contre les catholiques de rite oriental: 3,602,270 gréco-catholiques (ruthènes, ou ukrainiens) en Pologne Orientale (province ecclésiastique de Lwow), 556,734 carpatho-russes de Tchécoslovaquie, du même rite (chiffres de 1932); environ 1,500,000 gréco-catholiques (Roumains).

On estime qu'il y a à travers le monde environ 340,000,000 de catholiques. Les 64,000,000 qui sont aujourd'hui derrière le rideau de fer constitueraient un peu plus d'un cinquième de la population catholique du globe. Comme ils étaient à peu près partout (ou avaient été récemment) en minorité (ethnique ou religieuse), ils étaient notablement plus militants que dans les pays catholiques proprement dits.

LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

On peut résumer la politique religieuse soviétique actuelle vis-à-vis de l'Eglise catholique en deux thèses principales: 1° l'Eglise doit être en toutes choses soumise à l'Etat soviétique; 2° le Pape est l'ennemi du pouvoir soviétique. Commençons par

la deuxième, c'est-à-dire en montrant comment le pouvoir soviétique considère le Pape.

Dans un article qui parut dans la *Revue du Patriarcat Moscovite*, en date de juin 1949 (en réalité, le numéro parut en octobre, puisqu'il nous arriva à Montréal le 22 octobre), M. Krasheninikov montre comment l'Eglise moscovite travaille pour la paix.

Le premier pas dans cette direction fut fait en 1948 par les orthodoxes, au moyen de l'Assemblée des représentants des églises orthodoxes autocéphales à Moscou. Guidés par la conscience d'une nouvelle menace de guerre, l'Assemblée s'adressa aux chrétiens du monde entier, avec l'invitation « d'écouter notre voix qui invite à l'amour fraternel, à l'humanité, à la justice, à la vérité ». L'Assemblée indiqua clairement quelle était la source spirituelle du conflit qui vient: « Le monde est ballotté par la tempête de l'incompatibilité qui se manifeste de plus en plus clairement entre le catholicisme et le protestantisme rationaliste de l'Ouest, d'une part, et l'Orient orthodoxe d'autre part. »

Pour cette assemblée, par conséquent, le Pape (et avec lui le protestantisme américain), du seul fait qu'il existe, est l'ennemi de l'Union soviétique, et la cause de la guerre de demain. Dépouillé de ses phrases, tel est le message qui inspira les délibérations et décisions de ces prélats en juillet 1948. Le Pape est l'ennemi de l'Union soviétique, et l'ennemi de l'humanité. Donc, travailler contre le Pape, c'est travailler pour l'Union soviétique, et pour la paix du monde.

On comprend facilement, alors, que l'Etat communiste ne puisse tolérer une Eglise qui obéisse au Pape, puisque cet Etat communiste considère le Pape comme son ennemi. L'Eglise, en toutes choses, doit rester soumise au pouvoir politique. C'est pourquoi, dans tous les pays derrière le rideau de fer, vous trouverez soit un ministre des Cultes, soit un fonctionnaire de moindre catégorie dont la tâche est, précisément, de gouverner l'Eglise, et de régir les consciences. Peu importe que ce chef

d'Eglise — car c'est lui qui exerce le pouvoir — soit communiste, athée, ou non; l'essentiel est qu'il gouverne l'Eglise.

D'autre part, une tradition qui remonte au Golgotha rappelle aux catholiques qu'ils doivent, le cas échéant, subir le martyre plutôt que de trahir le Christ. Aussi ils résistent à l'usurpation du pouvoir civil sur les consciences. C'est pourquoi le même phénomène se reproduit partout. Tous les évêques ukrainiens, tous les évêques catholiques de rite roumain, Mgr Stepinac en Yougoslavie, Mgr Béran en Tchécoslovaquie, le cardinal Mindszenty en Hongrie, établissent, par leur martyre, que l'Eglise obéit à Dieu.

Les communistes, qui ont trente-deux ans d'expérience, n'ont pas commis la maladresse d'attaquer simultanément la hiérarchie catholique dans tous les pays qu'ils ont annexés. Comme le démolisseur qui abat d'abord un pan de mur, puis un autre, puis un troisième, ils entreprirent l'écrasement des consciences successivement dans les divers pays qu'ils subjuguèrent. La tactique fut à peu près toujours la même. On trouve, dans les églises de chaque pays, quelques apostats qui se rallient aux Soviets. On les reconnaît comme étant les chefs légitimes de l'Eglise. On met en prison les évêques qui leur résistent. On passe la législation nécessaire pour soumettre l'Eglise à l'Etat. On inflige des peines de plus en plus graves à ceux qui manquent à la loi. La police secrète, la prison, les camps de concentration, la torture et, peut-être encore, le poteau d'exécution font le reste. Tâchons d'indiquer brièvement les étapes principales de cette persécution.

UKRAINIENS DE POLOGNE ORIENTALE

Il y avait en Galicie orientale (sud-ouest de Pologne) une florissante province ecclésiastique. En 1596, les « ruthènes », ou chrétiens de rite grec-catholique qui vivaient alors sous le régime républicain de Pologne et de Lithuanie, décidèrent de s'unir à

Rome. Le concile de Brest-Litovsk (1596) consacra cette union dont saint Josaphat (14 novembre) fut le plus illustre martyr. Depuis le grand schisme de Photius et de Michel Cérulaire, en effet, ces chrétiens vivaient séparés de Rome, malgré des réunions intermittentes. Cette déchirure faite par le schisme au corps mystique du Christ avait été guérie en 1596.

Les écrivains russes non catholiques prétendirent que cette démarche avait été imposée par l'autorité civile. Ceci est manifestement faux. D'abord, les documents prouvent le peu d'empressionnement du pouvoir civil; ensuite, catholiques et « orthodoxes » continuèrent longtemps à vivre ensemble plus ou moins en paix sous le drapeau de la Confédération polonaise. L'union, approuvée en 1596 par le concile, entra lentement dans les mœurs. A la fin du XVII^e siècle, les diocèses les plus réfractaires, Przemyśl (1692), Lwow (1700), passèrent à l'Union. Le grand concile ruthène de Zamosc (1720) légiféra pour une église d'environ douze millions de fidèles.

Vinrent les partages de la Pologne (1772, 1793, 1795). Le gouvernement russe détruisit l'Eglise gréco-catholique (ruthène) avec une rare férocité. Elle ne survécut que dans la partie du pays qui échut à l'empire d'Autriche: la Galicie orientale. Ici, les ruthènes se développèrent. Deux de leurs métropolitains, Michel Levicky et Silvestre Sembratovyc, furent élevés à la dignité cardinalice. De 1900 à 1944, l'Eglise ruthène fut gouvernée par l'illustre Mgr André Szeptycky, vénéré par les Ukrainiens comme leur chef et leur Père. Rarement dans l'histoire on avait vu un prélat catholique incarner les aspirations d'un peuple tout entier avec un si rare bonheur. Quand, durant la première guerre mondiale, les Russes envahirent la Galicie, le métropolitain catholique fut arrêté et expédié dans une prison ecclésiastique moscovite de Suzdal, où il vécut en captivité jusqu'à la révolution de 1917. Libéré, il revint dans sa ville épiscopale où il fut reçu en triomphe. Puis, il se mit à réparer les dégâts de la guerre, — trente mille familles vivaient encore dans les tranchées parce

que leurs maisons avaient été détruites; 20,000 orphelins, disette, épidémies.

La situation politique fut souvent difficile, car les Polonais et les Ukrainiens n'arrivaient pas à concilier leurs intransigeances mutuelles. Quand les bolchéviques arrivèrent en 1940, ils emprisonnèrent dans son palais l'inflexible prélat qui protesta contre l'oppression de son peuple dans une célèbre pastorale que le N. K. V. D. ne put pas confisquer.

En 1941 vinrent les Nazis. Mgr André publia plusieurs pastorales contre leurs violences. En 1942, particulièrement, il se fit le champion des Juifs. Il mourut le 1^{er} novembre 1944, peu après le retour de l'armée rouge. Son prestige était tel que les bolchéviques décidèrent de l'exploiter. On fit des funérailles d'Etat à cet homme qui, cinq ans auparavant, avait été emprisonné et menacé de mort. De plus, le premier ministre d'Ukraine, Krushchev, qui était en même temps membre du Politbureau moscovite, assista au service. On rapporte qu'il déposa une couronne sur la tombe au nom du maréchal Staline lui-même. Ceci, en novembre 1944.

Quelques mois après la presse locale commença une campagne de diffamation contre l'illustre défunt, et contre l'Eglise catholique en Ukraine. En avril, le patriarche de Moscou « invita » les Ukrainiens catholiques à briser avec le Vatican. Les 11 et 12 avril, le N. K. V. D. arrêta tous les évêques ukrainiens catholiques: sept. L'un d'entre eux, Mgr Nikita Budka, évêque de Patara, était citoyen canadien. Il avait fondé le diocèse catholique ukrainien du Canada (avec Winnipeg comme ville épiscopale), dont il fut le premier évêque de 1912 à 1926. S'il n'est pas mort, il est encore en prison. D'après *The Ukrainian Bulletin* (15 septembre 1949), le ministre canadien à Moscou aurait fait une démarche officielle à son sujet en avril 1949. M. Molotov, d'après la même source, aurait répondu que Mgr Budka était devenu citoyen soviétique en 1939 (du fait de l'occupation militaire par l'armée rouge?), qu'il pouvait « circuler librement »

en U. R. S. S. et qu' « un gouvernement étranger n'avait pas d'affaire à enquêter sur ses allées et venues ». Mgr Chomyszyn et Mgr Lakota moururent la même année (1945). Des autres, nous n'avons pas de nouvelles récentes. Ils furent emprisonnés quelque temps à Belaya Tserkov, en Ukraine. Ils seraient, depuis lors, au camp de Vorkuta, sur le golfe de l'Obi, en Sibérie, un peu au sud de la ligne du cercle arctique. Peu après l'arrestation des évêques, environ 500 prêtres se réunirent à la cathédrale de Saint-Georges; c'était le dimanche des Rameaux. Le N. K. V. D. les cerna, en fusilla un certain nombre, arrêta le reste.

Parmi les prisonniers alors arrêtés, il y en avait un qui avait eu plus d'une fois des difficultés avec son évêque. C'était Gabriel Kostelnik. En 1930, après un ouvrage théologique sur l'épiclèse qui avait été sévèrement jugé par la critique catholique, il avait perdu son poste de professeur à l'académie ecclésiastique; on lui ôta la direction d'un journal religieux. Il couva longtemps sa rancune. Pendant qu'il était en prison, en 1945, la radio de Lwow accusa ses deux fils (comme beaucoup de prêtres ukrainiens, le P. Kostelnik était marié) d'avoir combattu dans l'armée allemande et Kostelnik lui-même fut déclaré ennemi du peuple. Il fut soudainement libéré. Avec deux confrères qui apostasièrent en même temps que lui, M. Melnik et A. Pelvetsky, il forma un « comité d'initiative » pour préparer l'apostasie des Ukrainiens catholiques et leur soumission au patriarcat de Moscou. Dès le 28 mai 1945, il pouvait annoncer que « l'Etat ne reconnaîtra que le Comité d'initiative; il ne reconnaîtra pas d'autre autorité administrative ». Le 18 juin 1945, le représentant des Commissaires du peuple d'Ukraine pour affaires de l'Eglise orthodoxe, P. Khotchanko, proclama que le comité seul avait autorité sur les paroisses; il ordonna de faire enregistrer toutes les paroisses comme ayant rompu avec Rome, et exigea la liste des doyens (il n'y avait plus d'évêques), prêtres et supérieurs des maisons religieuses qui refuseraient de se

soumettre au Comité d'initiative. Sur 2,700 prêtres, 42 seulement s'étaient enregistrés comme apostats à la fin de juin 1945. Les autres furent arrêtés. Quelques-uns se soumirent. La plupart disparurent. Le 23 décembre 1945, Pie XII publia son encyclique *Orientales Omnes*, où il raconta l'histoire de l'Eglise ukrainienne, ou ruthène, et lamenta la persécution.

Depuis lors, on n'a plus de nouvelles. Des rumeurs traversent le rideau de fer et laissent entendre que des prêtres circulent comme ouvriers, administrent les sacrements. Il est difficile de vérifier cela. Le 20 septembre 1948, Gabriel Kostelnik fut assassiné à Lwow. La presse patriarcale de Russie s'empessa de dire que le criminel était un « agent du Vatican », et blâma le Saint-Siège. Des preuves ? Ni elle ni la police n'ont eu encore le temps d'en fabriquer ! Il y a longtemps qu'on publie, là-bas, des « confessions signées » de toute espèce de gens qui s'accusent d'avoir conspiré contre l'U. R. S. S. Comment se fait-il qu'aucun de ces policiers, ou commissaires, ou prélats décorés, ou ecclésiastiques communistes n'ait eu l'idée de trouver ce « meurtrier », de le droguer comme il faut, et de lui faire dire que le Pape lui avait fait commettre ce meurtre ?

De l'autre côté des Carpathes, il restait un dernier évêque catholique de rite oriental, le jeune Mgr Théodore Romza, ancien élève du collège *Russicum* de Rome. En 1947, alors qu'il venait de réconcilier une paroisse qu'on avait forcée d'apostasier, son automobile fut écrasée par un char d'assaut soviétique. Alors qu'il agonisait, un des officiers vint lui vider son revolver dans l'oreille.

Des 4,649,509 catholiques ukrainiens de rite oriental, il reste quelques paroisses en Slovaquie, que la persécution a dû rejoindre depuis l'été dernier. Il y avait 249 prêtres de rite ukrainien dépatrés en Allemagne et en Autriche, dont une centaine ont trouvé accueil au Canada. Quelques autres furent reçus aux Etats-Unis. C'est tout. Rarement on a vu détruire une église tout entière de façon aussi sauvage.

ROUMANIE

Pour écraser l'Eglise catholique ukrainienne, on attendit le 350^e anniversaire de l'union de Brest-Litovsk. Pour en finir avec l'Eglise catholique roumaine, on choisit la date de 1948, — 250^e anniversaire de l'union de 1698. La tâche n'était pas facile, car les Roumains, peuple latin, n'aimaient pas les Slaves en général, ni les Russes en particulier. Catholiques et orthodoxes s'entendaient bien, car les catholiques de rite oriental avaient beaucoup contribué à garder la Transylvanie roumaine. Quand ils furent réunis au reste du pays, après la première guerre mondiale, en dépit des protestations hongroises, ils purent exercer pour cette raison une considérable influence.

Ces Roumains de Transylvanie étaient devenus catholiques à la fin du XVII^e siècle. Le mouvement vers l'Union commença à se dessiner en 1696. L'acte final eut lieu le 4 septembre 1700, quand 50 doyens, agissant au nom de 1,562 prêtres et environ 200,000 fidèles, signèrent une profession de foi catholique. Les seigneurs protestants hongrois firent pression sur leurs paysans, les Serbes voisins envoyèrent des émissaires; les Roumains n'en furent que plus fidèles. On dut ensuite multiplier les diocèses. En 1872, 1882 et 1900, se tinrent des conciles nationaux, qui démontrèrent au monde que ces prêtres roumains étaient les descendants légitimes des vieux Romains qui avaient créé les lois dont vécut la Chrétienté presque jusqu'à notre époque. De plus, vis-à-vis de l'Eglise orthodoxe trop slavisée, ils affirmaient les revendications les plus authentiquement roumaines. Leur langue liturgique était plus pure; leur vie culturelle plus intense. Le 29 mars 1928, l'historien roumain Al. Lapedatu, alors ministre en fonctions, rappela les bienfaits de l'union de 1700. Sans doute, elle avait détaché les Transylvaniens de leur obédience envers le métropolite de Bucarest, mais

elle nous a ouvert de nouvelles voies vers la lumière et la culture, la voie de l'Occident latin. C'est de là qu'est sorti le réveil de notre conscience nationale; de là aussi la raison pour laquelle, après 1764,

quand enfin cessèrent les luttes fratricides, on vit se rétablir peu à peu entre les deux confessions des rapports normaux, mieux que cela, des rapports fraternels, et cette union a préparé ces succès obtenus dans le domaine national et politique de 1764 jusqu'à nos jours. (*La Documentation catholique*, 3 juillet 1949.)

Ce témoignage d'un homme d'Etat de religion orthodoxe est impressionnant. Après la guerre de 1914-1918, la Roumanie connut des journées mémorables. Le 28 novembre, la Bucovine demanda son entrée dans la Grande Roumanie. Deux jours plus tard, le 1^{er} décembre, l'assemblée d'Alba Julia députa au roi Ferdinand quatre délégués, dont l'évêque catholique de Cluj, Mgr Jules Hossu, aujourd'hui en prison, demander l'incorporation de la Transylvanie; enfin, le 9 décembre, la Bessarabie adressa au souverain la même pétition. Ainsi fut constituée la Grande Roumanie de 1918-1939. Celui qui eut l'honneur de remettre au roi Ferdinand l'acte d'Union qui constituait le pays dans les frontières historiques qu'il n'avait eues qu'une seule fois durant sa longue histoire, en 1600-1601, sous le règne de Michel le Brave, fut le même évêque de Cluj, Mgr Hossu. La Constitution de 1923 reconnut ces mérites. L'article 52 reconnaissait à tous une « liberté des cultes... absolue ». Il ajoutait :

L'Eglise chrétienne orthodoxe et l'Eglise gréco-catholique sont des Eglises roumaines. L'Eglise orthodoxe roumaine étant la religion de la grande majorité des Roumains est l'Eglise dominante dans l'Etat roumain; quant à l'Eglise gréco-catholique, elle a la préséance sur les autres cultes.

C'est la seule fois dans l'histoire, à notre connaissance, qu'un pays à majorité « orthodoxe » ait fait une situation juridique aussi favorable à une Eglise catholique du même rite. Nous y voyons une preuve du sens juridique du peuple roumain; c'est un témoignage de reconnaissance rendu à l'Eglise gréco-catholique pour les services rendus à la nation.

En 1920, le gouvernement roumain se mit en rapports avec le Saint-Siège. Les négociations en vue d'un concordat furent lentes et laborieuses; le 10 mai 1927, on arriva à l'accord, mais

la ratification par le Parlement roumain ne vint que deux ans plus tard (au Sénat, le 25 mai, par 93 voix contre 9; à la Chambre, le 29 mai, par 197 voix contre 1). Rarement l'unité spirituelle de la nation s'était manifestée avec autant d'énergie. Dans l'intervalle, le gouvernement avait promulgué la Loi des Cultes (22 avril 1928; amendée le 3 août 1929), dont certains paragraphes causèrent de l'inquiétude. De 1928 à 1943, la paix religieuse ne fut pas ébranlée. Ce n'est pas que les prélats orthodoxes aient accepté de bonne grâce la situation faite au clergé gréco-catholique; ils ne purent en entamer la position.

L'armée rouge arriva en 1944, annexa la Bucovine du Nord et la Bessarabie (cette dernière avait fait partie de l'empire des Tsars de 1812 à 1917 seulement). En avril 1947, les évêques gréco-catholiques perdirent la subvention qu'ils avaient reçue jusqu'alors du ministère des Cultes. Peu après, le patriarche de Moscou vint à Bucarest rétablir les liens « fraternels » qui devaient exister entre l'Eglise moscovite et l'Eglise orthodoxe roumaine (30 mai-12 juin 1947). Presque immédiatement après il fut décidé de faire participer le Parlement roumain (communiste) aux nominations épiscopales. D'après *SICO* (1^{er} juillet 1949),

le métropolitain serait élu par les évêques de sa province auxquels se joindraient les députés du territoire métropolitain; pour l'élection d'un évêque, les députés du territoire auraient également à donner leur vote.

Quant au patriarche, il serait élu par les évêques et le Parlement. Le vieux patriarche Nicodème mourut le 28 février 1948. Pour lui succéder, le Parlement choisit un curé de campagne, récemment promu à l'épiscopat en vue de la besogne à venir, Justinien Marina, l'homme à tout faire des Russes (24 mai). Dans son discours d'intronisation, il somma les gréco-catholiques de se soumettre à l'Eglise orthodoxe:

L'écho des dernières paroles de l'Evangile d'aujourd'hui retentit encore aux oreilles de tous: J'ai aussi d'autres brebis qui ne sont

pas de cette bergerie, et celles-là il m'incombe de les ramener (*Jean*, x, 16).

Et voici que, bon gré mal gré, notre pensée s'envole vers nos frères roumains gréco-catholiques qui, il y a deux cent cinquante ans, se trouvaient dans le giron de notre église, étaient avec nous, eux que le voleur a ravis, qui ne vient que pour dérober, égorger et détruire (*Jean*, x, 10). Ce voleur employa au début la séduction des bénéfices et des privilèges pour acheter leurs âmes, et pouvoir les égorger et les perdre, au cas où elles se seraient enhardies à revenir à la maison, dans leur bergerie. Il reste des brebis qui ne sont pas dans cette bergerie, puisque c'est à peine si elles ont échappé au voleur et à ses successeurs, le 30 décembre 1947¹.

Quelques jours après, le patriarche Justinien Marina partit pour Moscou, afin d'assister à la réunion des chefs d'églises autocéphales, convoquée pour commémorer le 500^e anniversaire de l'autocéphalie moscovite et que nous décrivîmes dans notre brochure: *le Cominform ecclésiastique*. Ces chefs d'églises écoutèrent une série de rapports sur les quatre questions mises à l'ordre du jour. Les rapports de l'orthodoxie avec le Vatican furent traités par six orateurs. Les phrases suivantes du discours principal, confié à l'archevêque Hermogène, donneront idée du ton employé:

Les faits historiques des derniers quarante ans démontrent que Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII comptent parmi les coupables des pires tragédies de l'humanité, connues sous le nom de la première et seconde guerre impérialistes. Dizaines de millions de tués, de mutilés; des millions de veuves et d'orphelins. Une mer de sang, et un infini océan de larmes.

Mais le monde chrétien tout entier de notre époque ressent une épouvante encore plus grande lorsqu'il entend la radio, et qu'il lit les journaux proclamer les efforts que fait Pie XII pour allumer une troisième guerre.

1. Allusion à la déposition du roi, et à la création d'une république « populaire » roumaine. Nous ne citerons pas davantage cet étrange discours d'intronisation. On trouvera les pièces du dossier dans *la Documentation catholique*, 26 septembre 1948, 3 juillet 1949, 17 juillet 1949.

Ce qu'il y a de plus terrible, au sujet de ces affirmations, c'est que leurs auteurs savent que ce sont des mensonges. Il n'y a pas plus de sept ans, alors que l'U. R. S. S. combattait à nos côtés, l'Eglise moscovite annonça au monde combien l'Eglise catholique avait condamné le racisme allemand. On peut lire tout cela dans le livre qui parut alors, et que nous analysâmes dans *Relations* à cette époque: *La vérité sur la religion en Russie*. Nous rejetâmes, hélas, ce témoignage, car nous ne pouvons pas nous fier à la parole de ceux qui subordonnent la vérité, la religion et Jésus-Christ lui-même à la politique transitoire d'un jour. Il suffit cependant de parcourir les pages de ce livre soviétique pour voir quelle est l'Eglise qui bénit les canons et prêche l'effusion du sang, et quelle est celle qui se consacre à la paix.

La réunion de Moscou se dispersa le 18 juillet, après avoir approuvé les résolutions que nous traduisîmes et publiâmes dans notre brochure sur *le Cominform ecclésiastique*. A peine rentré chez lui, le patriarche Justinien de Roumanie se mit à l'ouvrage. La législation roumaine sur la religion fut radicalement modifiée le 2 août 1948, par le *Décret sur l'enseignement*, dont voici les articles 35, 36 et 37:

ART. 35. — Toutes les écoles confessionnelles et particulières de toute sorte deviennent écoles d'Etat.

ART. 36. — Les membres du corps enseignant des écoles confessionnelles ou particulières seront encadrés dans l'enseignement de l'Etat suivant les diplômes qu'ils possèdent en conformité avec les dispositions légales en vigueur au moment de la promulgation de la présente loi.

ART. 37. — Ceux qui, par n'importe quels moyens, entraveront ou chercheront à entraver l'application de l'article 35 de la présente loi seront punis de 5 à 10 ans de travaux forcés et de la confiscation de leurs biens.

Le lendemain, 3 août, parut une loi encore plus étendue sur le régime général des cultes religieux. Après les préliminaires sur la liberté de conscience, voici le chapitre II sur les rapports

entre l'Eglise et l'Etat. Nous empruntons la traduction qui suit à la *Documentation catholique* du 26 septembre 1948.

ART. 10. — Les fidèles de tous les cultes religieux sont obligés de se soumettre aux lois du pays, de prêter serment dans la forme et les cas prévus par la loi et de faire inscrire les actes de l'Etat civil aux offices qui en sont chargés et cela dans les délais légaux.

ART. 11. — Les délits et crimes de droit commun commis par les chefs ou les hiérarques des cultes religieux sont jugés par les cours, avec droit d'appel à la cour suprême.

ART. 12. — Les cultes religieux reconnus seront tenus d'avoir une organisation centrale qui représente le culte, quel que soit le nombre de leurs fidèles.

ART. 13. — Pour pouvoir s'organiser et fonctionner, les cultes religieux seront obligés d'être reconnus par décret du Présidium de la grande Assemblée nationale, sur la proposition du gouvernement et la recommandation du ministère des cultes. Dans des cas bien motivés la reconnaissance pourra être retirée de la même façon.

ART. 14. — En vue d'obtenir la reconnaissance, chaque culte religieux adressera, par le ministère des Cultes, pour examen et approbation, son statut d'organisation et de fonctionnement, comprenant le système d'organisation, de gouvernement et d'administration, accompagné du témoignage de la croyance particulière.

ART. 15. — L'Eglise orthodoxe roumaine est autocéphale et unitaire dans son organisation.

ART. 16. — L'organisation de partis politiques sur base confessionnelle est interdite.

ART. 17. — Les communautés locales des cultes religieux reconnus, ainsi que les communautés, paroisses, unions, groupes devront être inscrits dans un registre spécial à la mairie de l'endroit, avec indications des noms, des organes de direction et de contrôle et avec l'indication numérique des membres qui en font partie.

ART. 18. — Les associations civiles et les fondations qui poursuivent en tout ou en partie des buts religieux doivent, pour être reconnues comme personnes juridiques, avoir le consentement du gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Cultes. Elles sont soumises à toutes les obligations qui découlent des lois en ce qui concerne leur caractère religieux.

ART. 19. — Les inscriptions et signes symboliques ainsi que les cachets indiquant la dénomination ou culte doivent avoir au préalable l'approbation du ministère des Cultes.

ART. 20. — Les chefs des cultes, les hiérarques et en général tout le personnel au service des cultes, doivent être citoyens roumains, ayant le plein exercice de leurs droits civils et politiques.

ART. 21. — Les chefs des cultes, ainsi que les métropolitains, évêques, surintendants, administrateurs apostoliques, vicaires administrateurs et autres ayant des fonctions importantes, élus ou nommés en conformité avec la constitution des cultes respectifs, ne seront reconnus en fonctions que sur la base de l'approbation du Présidium de la Grande Assemblée Nationale, donnée par décret, sur la recommandation du ministère des Cultes.

Avant d'entrer en fonctions, tous ces personnages devront prêter le serment de fidélité devant le ministre des Cultes. La formule du serment est la suivante:

« Comme serviteur de Dieu, comme homme et comme citoyen, je jure d'être fidèle au peuple et de défendre la république populaire roumaine contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Je jure de respecter et de faire respecter par mes subalternes les lois de la République populaire roumaine. Je jure d'empêcher mes subalternes d'entreprendre aucune action de nature à porter atteinte à l'ordre public et à l'intégrité de la république roumaine, ni d'y prendre part, et je jure que moi-même je ne l'entreprendrai pas ni n'y participerai. Que Dieu m'y aide. »

Cette formule de serment est obligatoire aussi pour les dirigeants des associations civiles à caractère religieux prévues à l'article 18.

Les autres membres du clergé appartenant aux différents cultes, ainsi que les chefs des communautés locales avant d'entrer en fonctions, prêteront serment devant leurs chefs hiérarchiques de la façon suivante:

« Comme serviteur de Dieu, comme homme et comme citoyen, je jure d'être fidèle au peuple et de défendre la République populaire roumaine contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Je jure de respecter les lois de la République roumaine et de garder le secret dans le service commandé par l'Etat. Que Dieu m'y aide. »

Les autres fonctionnaires du service des cultes religieux prêteront devant les autorités compétentes de l'Etat le serment de fidélité prévu par l'article 8 de la loi n° 363 du 30 décembre 1947 sur la Constitution de l'Etat en République populaire roumaine.

ART. 22. — Les cultes religieux à organisation diocésaine peuvent avoir un nombre de diocèses en rapport avec le nombre total de leurs fidèles.

Pour la création et le fonctionnement des diocèses ou surintendances, on se basera sur le nombre de 750,000 fidèles par diocèse.

La délimitation des diocèses et la répartition des fidèles par diocèse seront faites par les organes statutaires des cultes respectifs et seront confirmées par un décret du présidium de la Grande Assemblée Nationale, sur la proposition du ministère des Cultes.

Ceci n'est qu'une partie de la loi. Toute l'activité religieuse passait sous le contrôle du gouvernement, et la persécution pouvait devenir légale, dès qu'on le jugerait bon en haut lieu. Cela ne tarda pas. Voici les éphémérides de ces tristes événements:

26 août 1948 : Lettre de l'épiscopat catholique au ministère de l'Instruction publique, pour demander la restitution des biens volés à la suite de la loi du 2 août.

27 août 1948 : Lettre de l'épiscopat catholique au ministre des Cultes pour proposer des amendements à la loi du 3 août. Le ton du message est conciliant.

3 septembre 1948 : Déposition de Mgr Suciù, administrateur apostolique d'Alba Julia, et de Mgr Scheffler, évêque latin de Săturmăre.

18 septembre 1948 : Décret fixant le nombre des diocèses catholiques à quatre: deux de rite latin (au lieu de 5), deux de rite oriental (au lieu de 6). Le patriarche Justinien est en tournée dans la Transylvanie. Le lendemain, 17 septembre, il annonce la réduction des gréco-catholiques:

Maintenant que le Concordat est annulé d'autres actes suivront. Nous ne demandons que l'égalité. Quand je disais à Moscou que nous ne cherchons que la justice, personne ne voulait croire que, dans notre pays, nous, les orthodoxes, nous étions les derniers. Nous avons souffert de la part des romano-catholiques comme des gens que l'on estimait menue poussière, comme des gens d'une classe sans culture. Le moment est venu de faire l'égalité, ainsi que le prêche le christianisme.

Je puis l'annoncer: si ces faux pasteurs, traîtres au pays, cherchent encore à tromper leurs ouailles, nous irons les rassembler, ces ouailles.

Justement, la police le préparait, ce rassemblement. On cuisina un document signifiant que les prêtres catholiques émus par l'appel du patriarche, envoyaient des délégués à une assemblée qui devait avoir lieu à Cluj, le 1^{er} octobre, pour proclamer une apostasie collective du clergé et du peuple catholiques roumains. Armés du nombre suffisant de copies, la police fit le tour des presbytères. Intimidations, menace de Sibérie, tortures, battues pour capturer ceux qui se cachaient. En trois jours, 423 prêtres (sur 1,600 que compte l'Eglise gréco-catholique de Roumanie) auraient donné leur signature. Beaucoup de ces prêtres étaient mariés. On les menaça dans leurs familles! *La Documentation catholique* rapporte des faits atroces: un prêtre ayant été enfermé dans un canal de quelque 80 centimètres de diamètre sentit passer sur son corps 36 rats en l'espace de deux jours et de deux nuits qu'il y resta (3 juillet 1949); on trouvera dans le même recueil d'autres incidents analogues.

1^{er} octobre 1948 : 38 prêtres se réunissent dans un local du lycée de Cluj. Ils décident de se soumettre au patriarche Justilien. Encadrés par la police, ils vont d'abord faire acte d'obédience devant l'évêque orthodoxe local. Toujours sous bonne garde, ils prennent le train pour Bucarest. La cérémonie du retour à l'orthodoxie a lieu le 3 octobre.

2 octobre 1948 : Protestation de S. Exc. Mgr Gerard Patrick O'Hara, nonce apostolique à Bucarest. Il dénonce la persécution, qui constitue une violation du traité de paix, signé à Paris le 10 février 1947; il décrit les moyens employés pour extorquer les signatures, la persécution religieuse, l'emprisonnement des prêtres récalcitrants dans des cellules souterraines, où ils furent maltraités; on voit encore sur leurs corps les signes de la contrainte subie. Le gouvernement rejeta cette note comme une « atteinte à son indépendance nationale », reprocha au nonce

ses « affirmations diffamatoires », « calomnies » (2 fois), « inventions absurdes », « essai de chantage ». Cela fait partie, dit le ministre des Cultes, des « campagnes menées par les cercles impérialistes et leurs agents contre les réalisations démocratiques de la République populaire roumaine ».

Dans l'intervalle, ceux des évêques catholiques de rite roumain qui étaient encore en liberté excommunièrent les signataires des délégations à l'assemblée de Cluj. Plusieurs des 423 proclamèrent qu'ils n'avaient jamais donné leurs noms; d'autres, qu'on ne leur avait pas expliqué clairement ce dont il s'agissait (la chose est probable, car on avait arrêté les prêtres influents, afin qu'ils ne puissent mettre leurs confrères en garde); d'autres demandèrent publiquement pardon de leur faiblesse. Le reste n'eut pas le courage de se dédire. Les prêtres fidèles du diocèse d'Oradea, la presque totalité, signèrent la déclaration suivante, que nous reproduisons de *la Documentation catholique* du 3 juillet 1949:

Je, soussigné, prêtre, ... déclare ce qui suit:

1. Je condamne avec les paroles de feu de l'Evangile l'acte sacrilège de quelques-uns des clercs grecs-catholiques indignes et dépourvus de toute conscience religieuse qui ont osé assumer le rôle de représentant du clergé de notre église grecque catholique et mettre en discussion et proclamer à Cluj, dans un simulacre de Congrès, le retour de notre Eglise à l'Eglise orthodoxe.

2. Je ne prends aucune part à leur acte infâme.

3. Je suis et reste gréco-catholique.

4. Je crois à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique.

5. J'affirme de nouveau, de toute mon âme et avec toute la fermeté, tous les points dogmatiques qu'ont reçus les signataires de l'acte de 1700, qu'ils ont confessés, et qu'ont reçus aussi nos pères et nos aïeux depuis deux cent cinquante ans à partir de l'union avec l'Eglise de Rome.

6. Je m'engage sous serment à une fidélité sans condition et sans aucune réserve envers Notre Saint Père le Pape de Rome, en qualité de Vicaire du Christ sur terre, ainsi qu'envers les évêques

légitimement dépendants de lui et envers mes supérieurs reconnus par ces évêques.

7. Je suis conscient de l'acte que j'accomplis, non contraint et de bon gré, et je confirme cela par ma propre signature.

Que Dieu me vienne en aide.

Oradea, 7 octobre 1948.

Tous les prêtres d'Oradea (ville) signèrent cette déclaration. Dans les campagnes, environ 70% apostasièrent. Voici, d'après *The Eastern Church Quarterly* (juillet-septembre 1949), les chiffres que donna Ion Ratiu pour novembre 1948:

Lugoj (ville): aucun apostat sur 22 prêtres.

Lugoj (campagne): 76 apostats sur 170.

Blaj: 3 apostats sur un peu plus de 100 prêtres. Les trois firent ensuite pénitence.

Turda: 6 apostats sur 24.

Oradea (ville): aucun apostat.

Oradea (campagne): 70% apostasièrent.

21 octobre 1948: Assemblée d'Alba Julia. Au préalable, le gouvernement avait organisé, dans les paroisses, des réunions auxquelles prirent part les dignitaires suivants: le maire, le notaire, le chef de la gendarmerie, l'instituteur (tous fonctionnaires du gouvernement), les notables sûrs (tous communistes) et le curé. A l'unanimité moins une voix, ces réunions votèrent l'apostasie. Leurs délégués à l'assemblée d'Alba Julia applaudirent à l'unanimité une « motion » de retour à l'orthodoxie; le patriarche Justinien accueillit les prodiges, leur annonça qu'il tuait le veau gras, se revêtit de ses beaux habits, et les invita « au banquet de notre bonheur ».

28-29 octobre: Arrestation des évêques gréco-catholiques. Des émissaires sont envoyés chez les habitants, de porte en porte, pour faire signer une déclaration d'apostasie. Dans certaines localités, à Sibiu et Fagaras, le nombre des défections est impressionnant; ailleurs, la résistance est énergique. Les paysans ne veulent pas recevoir les sacrements des prêtres asser-

mentés. Des prêtres circulent dans les forêts, comme à l'époque turque, pour administrer les sacrements aux réfractaires.

1^{er} décembre 1948 : Le gouvernement roumain déclare que l'Eglise unie n'existe plus.

Aujourd'hui, la violence semble avoir triomphé dans une large mesure. D'après Ion Bratiu, on calcule qu'environ 600 prêtres auraient apostasié, — un peu plus du tiers ! Si la persécution se prolonge, il est possible que le résultat devienne définitif ! Pendant quelque temps, de rares prêtres circuleront en cachette. Puis, ils ne se recruteront plus. Le clergé rallié servira pour l'étape de transition. Puis, ce sera la nuit.

HONGRIE

Le 16 novembre 1948, alors que la persécution contre l'Eglise catholique roumaine entrait dans une phase particulièrement aiguë, le cardinal Mindszenty adressa une dernière pastorale à son peuple. Elle se terminait sur ces paroles :

Je monte la garde pour Dieu, pour l'Eglise et pour la patrie, parce qu'ainsi l'exige le service historique de mon peuple, le plus abandonné qui soit au monde. En voyant la souffrance de mon peuple, je fais bon marché de mon propre sort.

Je n'accuse pas mes accusateurs. Quand je suis forcé d'éclairer quelquefois la situation, ce n'est qu'à cause de la douleur trop aiguë et des larmes débordantes de mon peuple, et pour défendre la vérité indéniable. Je prie le bon Dieu que la vérité et la charité règnent sur le monde. Je prie pour ceux-là aussi qui, selon la parole de mon Maître, ne savent pas ce qu'ils font. Je leur pardonne de tout cœur.

Le 17 décembre, sachant ce qui allait lui arriver, il annonça : « Dans le cas où je ferais, malgré tout, un aveu et le confirmerais par ma signature, il ne s'agira que d'une faiblesse humaine. La valeur de tout aveu de ce genre, je la déclare nulle par avance. » Depuis lors, on a vu le cardinal faire ces aveux qu'il avait déclarés nuls d'avance, et notre estime pour lui n'a fait que grandir. Derrière lui, toute la Hongrie paraît tellement glorieuse

qu'on la dirait déjà revêtue de la lumière triomphale des martyrs couronnés.

On a largement répandu la brochure de Mgr Joseph Kôzi Horváth: *La vérité sur le Cardinal Mindszenty, héros et martyr*. Le public catholique a été mis au courant de ces événements avec précision, et il n'y a pas lieu de revenir là-dessus. Les policiers qui préparèrent le procès du cardinal se rendirent ensuite en Tchécoslovaquie pour préparer de nouveaux dossiers, procès, emprisonnements, et une nouvelle persécution.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Cette fois, il n'y avait pas d'anniversaire auquel on pût rattacher la guerre à l'Eglise. On décida donc de mobiliser la mémoire des saints apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode, pour la vilaine besogne; on fit servir à la même fin un autre personnage de l'histoire nationale, Jean Hus ou Huss, qui avait été recteur de l'Université, chanoine de la cathédrale, champion du nationalisme tchèque, condamné à être brûlé par le concile de Constance à l'époque du grand schisme d'Occident pour hérésie (1415) et qui, depuis cette époque, est resté le porte-bannière de la lutte contre Rome. Sous plus d'un aspect, Hus fut vraiment le père du protestantisme continental, comme Wycliff de celui d'Angleterre. On en a fait le symbole du nationalisme tchèque antiautrichien, antiromain, anticatholique. C'est pourquoi la grande majorité du peuple tchèque le rejetait.

En 1919, la franc-maçonnerie au pouvoir tenta de former une Eglise nationale tchèque sous le patronage de Jean Hus. Elle ne subsista guère que comme refuge de prêtres incontinents, en rupture avec Rome. Peu à peu, le mouvement néo-hussite s'apaisa et resta surtout comme une vilaine mémoire. En juin 1946, M. G. G. Karpov, chargé d'affaires du gouvernement soviétique pour l'Eglise orthodoxe, vint en visite à Prague, où il fut l'hôte du gouvernement tchécoslovaque. Sa conférence principale, sur la « liberté religieuse en U. R. S. S. », fut donnée

dans la salle Jean-Hus. Le mois suivant, il y eut grande fête hussite à Tabor (quartier général des hussites durant les guerres religieuses du x^v^e siècle). Les invités d'honneur à la cérémonie principale du 6 juillet furent le ministre du Travail, Nejedly, le représentant de l'ambassade soviétique à Prague, T. A. Chichajev, et l'archevêque orthodoxe russe de Prague, Eleuthère.

Après la révolution de février 1948, le chef de l'Eglise nationale (hussite) s'empessa de féliciter M. Gottwald. D'après les dépêches communistes, l'Eglise de Novak comptait « 900,000 membres », alors qu'on n'en donnait à l'Eglise catholique que « 1,200,000 ». Ces chiffres faux montraient cependant que le gouvernement tendait à remplacer l'Eglise catholique par l'Eglise nationale, hussite, antiromaine, bien soumise aux politiciens du jour. Sous ce rapport, il n'y avait pas grande différence entre M. Gottwald et les Francs-Maçons de 1919, sauf dans le choix des moyens.

En 1919, un prêtre catholique apostat du nom de Gorazd fonda une « Eglise orthodoxe », qu'il rattacha à l'Eglise patriarcale de Serbie. En janvier 1946, cette minuscule Eglise envoya une délégation à Moscou, où elle fut reçue avec tant de splendeur qu'un de ses membres, couchant ses impressions dans la *Revue patriarcale de Moscou*, proclama: « J'ai vécu dans bien des endroits d'Europe et en Terre sainte, à Bethléem et près du Saint-Sépulcre. Je vous dis que le Christ naquit à Bethléem, mais il vit maintenant en Russie. »

Au mois d'août de la même année, une mission « orthodoxe » composée du métropolite de Prague, Eleuthère, du colonel Klockov (en représentation de l'ambassadeur soviétique) et de trois laïques dont « le membre actif du conseil paroissial, le capitaine Tchermak », visita la Moravie. La note du voyage fut donnée par le professeur Bily:

Excellentissime Pontife! Vous arrivez en Moravie, à Olomouc. C'est un pays qui vous est peu connu; c'est le pays de vos frères selon le sang et la foi.

Les premiers apôtres de Moravie furent les saints frères Cyrille et Méthode, les apôtres des Slaves, les docteurs de la foi et de la piété orthodoxe. Leur activité est universellement connue; elle est illuminée par de nombreux martyrs et saints. Les disciples des saints frères Savva, Naum, Clément furent chassés par les Allemands en dehors de notre patrie, et devinrent les prédicateurs de la foi orthodoxe chez les autres peuples slaves.

Il est certain que les Allemands du IX^e siècle chassèrent de Moravie les disciples de saint Méthode. Parfois, la propagande soviétique identifie le Saint-Siège avec l'Allemagne, et parfois elle les oppose l'un à l'autre. Tout dépend des besoins de la cause. Ces raisonnements, hussites ou communistes, ne pouvaient convaincre que des politiciens ou leurs propagandistes. Pour briser l'Eglise catholique, on dut avoir recours à d'autres moyens.

La Providence avait placé sur le siège de Prague un prélat qui était en même temps un juriste consommé. A chaque nouvel empiétement de l'autorité civile sur les fonctions religieuses (et il était piquant de voir ces bolchéviques, qui se réclament de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, invoquer à chaque occasion les lois des vieux « empereurs sacristains »), Mgr Joseph Bérán écrivait au bureau particulier du gouvernement pour montrer l'illégalité commise. Nous avons raconté ailleurs l'essentiel de cette histoire (*Relations*, août 1949). Cette correspondance, publiée depuis lors à l'étranger, est un des documents les plus extraordinaires de notre époque. Face à la torture et à la mort, l'archevêque ne cède pas un point. Sa parole ne dépasse jamais sa pensée. On dirait qu'il a maîtrisé complètement ses nerfs; son extraordinaire courtoisie ne se dément jamais. Durant plusieurs années, comme on peut le voir dans cette incroyable documentation, il n'a pas fait un seul faux pas; il a démontré l'illégalité constante de ces pauvres politiciens qui ne savaient même pas leur métier, mais jamais il ne leur a manqué de respect. Il n'a pas seulement la prudence du serpent; la simplicité

de la colombe paraît encore davantage, et la douceur de l'agneau, et l'indicible mansuétude du Bon Pasteur.

Alors, il fallut bien faire comme ailleurs. On commença par créer une fausse « Action catholique ». On tâcha de forcer les prêtres et les fidèles à s'y inscrire. Puis, on arrêta Mgr Béran. Le 13 juin 1949, les bureaux de l'archevêché furent occupés par un fonctionnaire qui se mit à nommer les curés et les vicaires, accorder des dispenses canoniques: c'était incroyable! Mgr Béran, du fond de son emprisonnement, y alla comme d'habitude de sa lettre et, comme toujours, la lettre parvint à l'étranger. Il expliquait au gouvernement qu'un acte ecclésiastique, pour être valide et légal, doit émaner, non pas de l'autorité civile, mais de l'ordinaire du lieu, *Potestatem ordinariam habens*. Il en est de même de la juridiction sacerdotale, des dispenses d'empêchements, ou de jeûne, etc. Donc les actes de ce Monsieur Miroslav Houska qui avait été installé dans la chancellerie étaient invalides. Le gouvernement publia un autre décret interdisant de publier la sentence du Saint-Office au sujet du communisme, ou les mandements épiscopaux. Seules avaient cours les instructions des fonctionnaires gouvernementaux qui avaient volé, avec les chancelleries, les sceaux des évêchés. Les prêtres sont évidemment réfractaires à des ordres aussi absurdes. Les arrestations se multiplient. Le peuple proteste et manifeste. La police s'amène. Le sang coule. Quant au clergé, on lui envoie des espions jusque dans le confessionnal, pour voir s'il observera ou non le décret sur le communisme. Il y eut de nombreuses arrestations de prêtres et de religieux, surtout depuis le commencement de septembre. Une déclaration du clergé séculier, en date du 11 octobre, proclamait que « des centaines de confrères », et des « centaines de milliers de fidèles » se trouvaient dans les camps de concentration.

Le 14 novembre 1949, la religion fut « nationalisée ». La mesure fut préparée par le gendre de M. Gottwald, le Dr Alexis Cepicka, qui fut alors nommé ministre des Cultes (en Slovaquie,

ces fonctions sont exercées par le Dr Gustav Husak). Ce Dr Cepicka a été couramment accusé d'avoir « collaboré » de façon assez vilaine avec la Gestapo, durant l'occupation de son pays (cf. Jan Stransky, *Who is Mr. Cepicka*, dans *The Tablet*, Londres, 12 nov. 1949). C'est alors que l'on imposa un curieux serment au clergé catholique. L'affaire fut étudiée; les évêques autorisèrent les prêtres à faire ce serment, en y ajoutant la condition évidente : ils seront fidèles au gouvernement, *dans la mesure où leur conscience le leur permettra*. Il est évident, en effet, que si un gouvernement fait appel à la conscience (et un serment n'est pas autre chose, puisqu'il prend Dieu à témoin), il ne peut en même temps violer cette même conscience sans tomber dans l'absurdité.

Le 4 décembre parut un nouveau décret sur le fameux serment. A cet effet, les prêtres sont partagés en quatre classes : le clergé paroissial fera serment devant le président du comité de district; les *monsignori*, chanoines, recteurs et professeurs de séminaires le feront devant le président du comité régional; les évêques auxiliaires, abbés, provinciaux de communautés religieuses comparaitront devant M. Cepicka, ministre des Cultes. Enfin, les archevêques, évêques et administrateurs apostoliques jureront fidélité devant le premier ministre, M. Antonin Zapotocky.

Les nominations non approuvées par le gouvernement sont considérées comme étant nulles et inopérantes.

D'autre part, le pape Pie XII a récemment nommé un troisième évêque, sans demander l'approbation du gouvernement. Il s'agit de Mgr Barnas, qu'il désigna comme coadjuteur de Mgr Jan Vojtasek, évêque de Spis.

Clergé et fidèles résistent à la persécution avec beaucoup de ténacité. C'est peut-être la raison pour laquelle la Pologne n'a pas encore subi le suprême assaut. A plusieurs reprises, il y avait eu des campagnes qui laissaient prévoir l'imminence de la persécution dans ce pays. Puis, elles s'apaisèrent. On dirait que l'état-

major de la persécution mondiale hésite à déchaîner la Pologne avant d'être sûr que la situation tchécoslovaque soit sous contrôle.

POLOGNE

Nous ne savons pas combien de Polonais ont déjà disparu dans l'Union soviétique. On a parlé de deux millions. Combien d'entre eux survivent, personne ne le sait. Pour montrer jusqu'où peut aller la désinvolture communiste, l'incident suivant sera utilement rapporté. Parmi les deux millions de Polonais arrêtés en 1939-1941 et dirigés alors vers Arkhangelsk et les chantiers de forêts, il y avait un certain nombre d'enfants de 2 à 10 ans, qui accompagnaient leurs parents. Quand la guerre de Finlande s'approcha du territoire où ils avaient été relégués, on les évacua sur le Turkestan. En 1941, quand l'U. R. S. S. fut attaquée, le gouvernement soviétique se débarrassa de ces orphelins, en les envoyant d'abord en Perse puis dans l'Inde. Au bout de quelque temps, on les expédia en Palestine. Puis, au delà de l'Equateur, en pleine Afrique, dans l'Ouganda. De là on les renvoya en Italie. Cette fois, les Soviétiques ne voulaient pas que ces victimes, témoins de tant de souffrances, courent le monde. On tâcha de les réunir pour les ramener en Pologne. Ils se sauvèrent. L'Autriche, l'Allemagne, — personne ne voulait d'eux, sauf les Soviets, jusqu'au moment où le grand cœur de Mgr Charbonneau s'ouvrit à cette infinie détresse. Savez-vous quelle est la version bolchévique ? Il paraît que le Canada aurait kidnappé ces enfants — qui sont aujourd'hui des jeunes gens et des jeunes filles, et qui, Dieu merci, sont à peu près tous placés.

Depuis que la Pologne est devenue une démocratie populaire, c'est-à-dire une dictature communiste, nous ne savons pas combien de personnes ont disparu dans les innombrables camps de concentration. Dans la Pologne proprement dite, au cours de 1946, il y avait 48 camps. Vers cette époque, nous décrivîmes dans *Relations* les tortures qui y étaient infligées.

Le 1^{er} septembre, Pie XII écrivit une émouvante lettre à l'épiscopat polonais à l'occasion du dixième anniversaire de la guerre. Il rappela ce qu'il avait fait pour éviter la catastrophe, fit allusion à l'histoire souvent douloureuse, toujours glorieuse de la magnifique république de l'Est, constata discrètement que la liberté religieuse n'était pas encore revenue. La presse gouvernementale — c'est la seule — s'empessa de mettre les évêques en demeure de démentir la lettre du Pape. Comment pourraient-ils le faire ? Des articles immondes paraissent contre l'Eglise dans les journaux. Dès que les choses seront en train en Tchécoslovaquie, on peut prévoir que l'assaut décisif sera donné à la Pologne. Du côté persécuteur, on aura sans doute perfectionné la technique, autant de la persécution elle-même que de la propagande mondiale qu'on en fera. Quant aux Polonais, nous pensons qu'ils auront puisé, dans le fond de l'abîme, des ressources d'héroïsme qui dépasseront celles qui étonnèrent le monde dans le passé.

CHINE

Nos missions de Chine furent écrasées au cours de cette année. Le dernier numéro du *Brigand* nous demande de prier pour les damnés. Les damnés, ce sont nos chers missionnaires qui sont restés là-bas. Ils ne peuvent plus travailler. Leur consolation est que souffrir, c'est encore mieux qu'évangéliser.

Dans nos pays, les communistes posent en champions de la paix. Ils nous accusent, nous les catholiques, de vouloir la guerre. Ils ne peuvent pas comprendre que le Règne du Christ n'est pas de ce monde, et qu'il est au-dessus de la paix et de la guerre. Dans certains milieux protestants, les communistes ont trouvé des appuis que nous déplorons : un doyen rouge, un Dr Endicott. Nous ne faisons pas de reproche à ces hommes d'Eglise qui montent sur les mêmes tribunes que les bolchéviques. Chez nous l'abbé Boulrier commit la même erreur jusqu'au jour où son évêque lui rappela que la religion, c'était une chose, et la politique,

surtout la politique soviétique, en était une autre. L'abbé Boulier obéit. Nos amis protestants n'ont pas une autorité centrale pour les guider; ils suivent leur jugement privé. Nous n'avons aucune envie de leur jeter la pierre. Prions seulement pour qu'ils voient plus clair, qu'ils agissent davantage en hommes d'Eglise et moins en petits politiciens.

Derrière le rideau de fer, c'est l'Eglise qui est crucifiée. Cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, religieux, religieuses, ils sont restés à leur poste. Quand, dans les parlements et les ministères, se discutait la destinée du monde, d'autres donnèrent les conseils, prirent les décisions. C'est l'Eglise qui porte le poids de l'expiation. Gloire à elle!

Si le communisme, en quatre ans, a écrasé 64 millions de chrétiens, c'est que notre monde était bien malade. Pour qu'un tel holocauste, le plus formidable de l'histoire, ait été nécessaire, l'iniquité devait être monstrueuse. Depuis plusieurs siècles, les hommes ont voulu s'émanciper de Dieu et d'immondes sacrilèges ont été commis. Il y a eu pire; ce furent les iniquités hypocrites des peuples, des classes sociales, et des individus en qui le Christ avait reposé sa confiance. N'a-t-on pas tenté de couvrir des injustices sociales, nationales et internationales du nom sacré de Jésus-Christ? Ne voulait-on pas limiter la mission de l'Eglise à prêcher l'obéissance sous l'oppression, la patience sous l'exploitation, le silence quand on débauchait les familles et les peuples? Qu'on ne me demande pas de regarder en arrière et de rappeler l'histoire des deux derniers siècles. Le crime du communisme athée est de faire servir le Christ à ces iniquités. Peut-on dire que ceci n'avait pas été fait longtemps, longtemps avant l'avènement du bolchévisme?

Quant à nous, nous savons depuis toujours que l'Eglise a été et sera persécutée. Nous nous sentons en pleine unité avec nos frères derrière le rideau de fer. Nous les retrouvons à la messe le matin, nous communions avec eux, nous acceptons pour eux le fardeau de nos petites difficultés quotidiennes.

Nous voudrions, par notre exemple de charité et de concorde, montrer au monde qu'en dehors de l'Eglise il n'y a pas de salut pour la terre. On dirait que la personne du Souverain Pontife rayonne avec une clarté de plus en plus extraordinaire, à mesure que les années poussent le monde vers la crise suprême. La voix des prêtres ne dépasse pas l'enceinte des églises. Dans les salles de théâtre, en lisant le journal dans le tramway, en écoutant la radio le soir, le message du Pape arrive. Il arrive simultanément à toutes les nations. Et l'on est obligé de dire: C'est un message de paix; c'est une parole de liberté et de charité. Qui est-il le Christ, qui visiblement guide son Eglise pendant que le monde brûle ?

Ce n'est pas le sort temporel des 64 millions de catholiques derrière le rideau de fer qui nous inquiète le plus. Il y a quelque chose d'infiniment plus important que cela; c'est le salut éternel des bolchéviques. On ne prie pas assez pour eux. Satan n'est pas tellement puissant que cela. L'iniquité a certes pris des proportions démesurées, mais la réparation n'est-elle pas plus sublime encore ? Du fond de la Sibérie, des glaces de Kolyma, des steppes ardentes du Turkestan, des cachots de torture multipliés partout où il y a des camps de concentration monte une grande clameur, la clameur des martyrs: cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, fidèles, hommes, femmes, vieillards, enfants qui confessent leur foi dans l'immense tribulation. Ils sont l'espérance du monde, parce qu'ils sont tout près de la Croix qu'ils étreignent. *Spes unica* ! Et nous attendons dans la paix de voir le plus beau triomphe du Christ: la conversion, humble, totale et rayonnante de ceux qui l'auront le plus persécuté. Alors, peut-être, on comprendra que les hommes les plus grands de notre époque auront été nos martyrs.

Imprimi potest : Léon POULIOT, S. J., *provincial*, 5 déc. 1949.

Nihil obstat : Émile GERVAIS, S. J., *cens. dioc.*, 5 déc. 1949.

Imprimatur : † J.-C. CHAUMONT, *Év. d'Arena, Aux. de Montréal*, 6 décembre 1949.

DÉCEMBRE 1949

PRIÈRE

à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

pour le salut des âmes russes

SAINTE aimable et compatissante, daignez soulager nos frères russes, victimes d'une longue et cruelle persécution antichrétienne. Obtenez-leur la persévérance dans la foi, le progrès dans l'amour de Dieu et du prochain et dans la confiance envers la Très Sainte Mère de Dieu. Préparez-leur de saints prêtres, réparateurs des sacrilèges commis contre la Sainte Eucharistie, et des blasphèmes. Faites refleurir, surtout dans la jeunesse, la pureté angélique et les vertus chrétiennes, afin que ce noble peuple, libéré de toutes les servitudes et revenu spontanément à l'unique bercail, que le Cœur aimant du Christ ressuscité confia tout entier à Saint Pierre et à ses successeurs, goûte enfin la joie de glorifier, dans la communion de la Sainte Eglise catholique, le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

300 j. d'ind. ch. fois; plén. 1 fois par mois pour les personnes qui auront récité cette prière tous les jours.

PIUS Pp. XI, 19 Aug. 1929.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *La Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Migr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel anti-bokhétisme.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticomuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *La Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gerin-LaJoie
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticomunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticomunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *La Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catechisme anticomuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catechisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praevalens ».* S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catechisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde.*
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
314. *Notre relèvement économique.*
Paul-Henri Guimont
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *La Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *La Racième.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Ecole nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trots-Rifères).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Messages de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. R. Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse.* E. S. P.
367. *Catéchisme du Cioisme — I.* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).* S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Cioisme — II. (Devoirs de l'élève-lecteur).* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacc
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. P.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
383. *La Moralité publique.* P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.* Mgr Paul Berni
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.* Mgr Douville
386. *Le Problème de la Nationalisation.* PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse.* S. Exc. Mgr Courchesne
389. *Croisade de pureté.* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La Pensée sociale du Canada français.* Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le Pluralisme syndical.* Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.* Cardinaux et archevêques de France
394. *Le Problème de la jeunesse.* R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.* E. S. P.
396. *L'Etat portugais.* Oliveira Salazar
397. *Logement populaire.* R. P. Archambault, S. J.
398. *Questions d'éducation.* R. P. Pacifique Émond, O. F. M.
399. *Communisme à la conquête du monde.* E. S. P.
400. *L'Action catholique italienne.* S. S. Pie XII
401. *Les Mouvements catholiques de jeunesse.* R. P. Delcuve, S. J.
402. *Catéchisme du Cioisme — III (Qualifications de l'élu)* R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
403. *Jeunesse ouvrière.* E. S. P.
404. *Logique sociale.* S. Exc. Mgr Douville
405. *La Coopération.* Louis-de-Gonzague Fortin
406. *Femme d'habitant 1947.* Mme Gaudet-Smet
407. *Dirigisme et Corporatisme.* Jean Daujal
- 408-409. *La pensée sociale du cardinal Villeneuve.* R. P. Archambault, S. J.
410. *Le Problème de l'Habitation.* E. S. P.
411. *L'Organisation démocratique de la vie sociale.* Abbé André Deroo
412. *Le Manifeste communiste.* R. P. Chambre, S. J.
413. *La Forêt.* S. Exc. Mgr Labrie
- 414-415. *Les positions des travailleurs catholiques canadiens.* E. S. P.
416. *Les Conseils d'Entreprises.* E. S. P.
417. *L'Education sociale.* Paul-Émile Bolté, P. S. S.
- 418-419. *Gymnastique des athlètes spirituels.* R. P. Archambault, S. J.
420. *Le Cominform ecclésiastique.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
421. *Le Code du Travail en Espagne.* O. I. E.
422. *La Côte Nord et l'industrie sidérurgique.* Mgr Labrie, Drs Potvin et Chellette
423. *Sciences sociales et Catholicisme.* M. Clément
424. *Les Encycliques sociales.* E. S. P.
425. *Au service de la famille ouvrière.* E. S. P.
426. *Manuel de Moralité politique.* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
427. *Église et vie rurale.* Giovanni Hoyois
428. *Les Patrons et la Doctrine sociale de l'Eglise.* M. Paul-Émile Bolté, P. S. S.
429. *L'Eglise derrière le rideau de fer.* R. P. Joseph Ledit, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

